



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/15
14 octobre 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-cinquième réunion
Bali, Indonésie, 13 - 17 novembre 2011

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUD
POUR L'ANNÉE 2011**

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUD demande au Comité exécutif d'approuver un montant de 1 069 846 \$US pour les amendements à son programme de travail, plus les coûts d'appui de l'agence de 80 238 \$US. La proposition est annexée au présent document.

2. Les activités proposées dans les amendements au programme de travail du PNUD sont présentées dans le tableau suivant :

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$ US)	Montant recommandé (\$ US)
SECTION A: ACTIVITES RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions			
Argentine	Renforcement des institutions (Phase VII)	311 567	311 567
Costa Rica	Renforcement des institutions (Phase IX)	140 513	140 513
Cuba	Renforcement des institutions (Phase VIII)	149 066	149 066
Inde	Renforcement des institutions (reste de la Phase VIII)	46 654	46 654
Indonésie	Renforcement des institutions (Phase VIII)	271 246	271 246
Uruguay	Renforcement des institutions (Phase IX)	150 800	150 800
	Sous-total pour A:	1 069 846	1 069 846
	Coûts d'appui de l'agence (7,5 pour cent pour le renforcement des institutions):	80 238	80 238
	Total:	1 150 084	1 150 084

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

A1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions

- a) Argentine (phase VII): 311 567 \$US
- b) Costa Rica (phase VIII): 140 513 \$US
- c) Cuba (phase VIII): 149 066 \$US
- d) Inde (solde restant de la phase VIII): 46 654 \$US
- e) Indonésie (phase VIII): 271 246 \$US
- f) Uruguay (phase IX): 150 800 \$US

Description des projets

3. Le PNUD a présenté des demandes pour le renouvellement des projets de renforcement des institutions dans les pays dont la liste figure ci-dessus. Les descriptions des demandes pour ces pays sont présentées à l'annexe I au présent document.

Observations du Secrétariat

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné les rapports finals sur le renforcement des institutions et les plans d'action proposés par le PNUD, au nom des gouvernements de l'Argentine, du Costa Rica, de Cuba, de l'Indonésie et de l'Uruguay qui ont été présentés dans le format révisé pour le renouvellement des projets de renforcement des institutions, approuvé par la décision 61/43, et il a constaté que les pays respectent les objectifs d'élimination du Protocole de Montréal pour les CFC, le tétrachlorure de carbone et les halons. Lors de l'examen de ces demandes, le Secrétariat a tenu compte des décisions 59/17, 59/47b) et notamment de la décision 61/43 dans laquelle le Comité exécutif a décidé « de maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61^e réunion ».

5. Dans le cas de la demande de renforcement des institutions pour l'Inde, la phase VIII qui couvre la période d'avril 2010 à mars 2012, a été présentée à la 60^e réunion pour un financement total de 373 230 \$US, plus les coûts d'appui. Toutefois, le projet fut approuvé avec un financement total de 326 576 \$US, plus les coûts d'appui, pour une période allant jusqu'en décembre 2011 seulement (c.-à-d. une période de 21 mois) conformément à la décision 59/47a). Le PNUD a demandé l'approbation du financement restant au montant de 46 654 \$US, plus les coûts d'appui, pour la phase VIII afin de terminer la période de 24 mois. Il a été noté en date d'août 2011 que plus de 88 pour cent des fonds approuvés avaient été décaissés et que le solde était engagé pour couvrir des activités en cours jusqu'à la fin avril 2012. Le Secrétariat a demandé des précisions sur cette demande et le PNUD a indiqué que la phase VIII du projet de renforcement des institutions était intégrée dans les systèmes du gouvernement et du PNUD comme un cycle de 24 mois (comme ce fut le cas pour tous les renouvellements approuvés précédemment pour le renforcement des institutions) avec des activités devant se dérouler au premier trimestre de 2012. En outre, le gouvernement a déjà engagé des fonds pour cofinancer les coûts d'exploitation jusqu'en mars 2012. Le PNUD a ajouté que le gouvernement de l'Inde prévoit présenter à la 66^e réunion la demande pour la phase IX couvrant la période d'avril 2012 à mars 2014.

Recommandation du Secrétariat

6. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des demandes pour le renouvellement du renforcement des institutions pour l'Argentine, le Costa Rica, Cuba, l'Indonésie et l'Uruguay, aux niveaux de financement indiqués au tableau 1 du présent document. Le Comité exécutif pourrait transmettre aux gouvernements concernés les observations qui figurent à l'annexe II au présent document.

7. Le Secrétariat du Fonds recommande aussi l'approbation globale du solde restant de trois mois pour la phase VIII du projet de renforcement des institutions pour l'Inde, approuvé à la 60^e réunion, au niveau de financement indiqué au tableau 1 du présent document.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Argentine : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUD
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
Phase I :	Juil.-94	359 500
Phase II :	Nov.-99	239 700
Phase III :	Nov.-02	311 610
Phase IV :	Juil. -05	311 567
Phase V :	Nov.-07	311 567
Phase VI :	Nov.-09 et av.-10	311 568
Total :		1 845 512
Somme demandée pour le renouvellement (phase VII) (\$US) :		311 567
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VII (\$US) :		311 567
Coûts d'appui de l'agence (\$US) :		23 268
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		334 935
Date de l'approbation du programme de pays :		1994
Date de l'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		Non encore présenté
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997)		4 697, 2
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997)		167, 8
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000)		187, 2
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne de 1998-2000)		65, 7
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998)		411, 3
Consommation la plus récente de SAO (2010) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7 :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		0, 0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		0, 0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		0, 0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane)		9, 6
e) Annexe E (bromure de méthyle)		296, 0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		475, 2
Total :		780, 8
Année des données de mise en œuvre du programme de pays :		2010
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2011) (\$US) :		84 484 032
Somme décaissée (en date de décembre 2010) (\$US) :		58 773 278
SAO à éliminer (en date de juillet 2011) (tonnes PAO) :		5 527, 1
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		3 552, 0

1. **Sommaire des activités et sommes approuvées par le Comité exécutif :**

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	77 376 530
b) Renforcement des institutions :	1 845 512
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements :	5 261 990
Total :	84 484,032

Rapport périodique

2. La phase actuelle du projet de renforcement des institutions (RI) a été mise en œuvre de manière satisfaisante et constitue un facteur essentiel de la réussite de la mise en œuvre du Protocole de Montréal en Argentine. Pour la phase en cours, il est utile de mentionner quelques résultats essentiels. La proposition d'une dérogation pour utilisation essentielle en ce qui concerne les inhalateurs à doseur au titre des années 2010 et 2011 a été approuvée. De nouvelles lois ont été adoptées pendant cette période. Le système d'octroi de permis continue à être très fiable et un grand nombre de permis sont délivrés tous les ans. En ce qui concerne la communication de données et la consommation, l'Argentine a respecté en 2010 et en 2011 tous les objectifs inscrits dans le Protocole de Montréal. L'élimination de l'utilisation des CFC a été réalisée parfaitement à temps en Argentine. L'Unité nationale d'ozone (UNO) a apporté son soutien à la mise en œuvre de tous les projets en cours financés par le Fonds multilatéral. Enfin, l'action de l'Unité nationale d'ozone est largement connue du public.

Plan d'action

3. La prochaine phase du projet de RI en Argentine jouera un rôle important dans la conformité avec la première mesure de réglementation pour l'élimination des HCFC. Le système de quotas constituera un élément important de la stratégie visant la conformité et sera mis en place à partir du 1 janvier 2013. Le projet de RI continuera à apporter son soutien à toutes les tâches journalières de l'unité d'ozone en Argentine. Un objectif important sera l'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à la 66^e réunion du Comité exécutif, et ensuite il y aura le soutien à donner à la mise en œuvre du PGEH afin de parvenir à l'objectif de réglementation de 2013. L'UNO continuera à assurer le soutien de la mise en œuvre de tous les projets d'élimination des SAO qui sont financés par le Fonds multilatéral.

COSTA RICA: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUD
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
Phase I :	Oct.-92	213 160
Phase II :	Fév.-97	108 087
Phase III :	Mars-99	108 087
Phase IV :	Déc.-01	108 087
Phase V :	Déc.-03	140 513
Phase VI :	Nov.-05	140 513
Phase VII :	Nov.-07	140 513
Phase VIII :	Nov.-09 et av.-10	140 514
Total :		1 099 474
Somme demandée pour le renouvellement (phase IX) (\$US) :		140 513
Somme recommandée pour l'approbation de la phase IX (\$US) :		140 513
Coûts d'appui de l'agence (\$US) :		10 538
Coût total de la phase IX du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		151 051
Date de l'approbation du programme de pays :		1992
Date de l'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997)		250, 2
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997)		0, 0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000)		0, 0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne de 1998-2000)		0, 0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998)		342, 5

Sommaire du projet et profil du pays	
Consommation la plus récente de SAO (2010) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0,0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0,0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	166,9
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	14,0
Total :	180,9
Année des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2011) (\$US) :	10 211 218
Somme décaissée (en date de décembre 2010) (\$US) :	8 495 890
SAO à éliminer (en date de juillet 2011) (tonnes PAO) :	804,5
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :	629,5

4. Sommaire des activités et sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	7 297 504
b) Renforcement des institutions :	1 099 474
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements :	1 814 240
Total :	10 211 218

Rapport périodique

5. En ce qui concerne les enregistrements et les contrôles, le Bureau technique de l'ozone a surveillé en 2010 la consommation des SAO et de ses produits de remplacement (substances pures ou mélanges) au moyen de la délivrance de permis d'importation ainsi que d'un système très strict d'enregistrement des substances réglementées par le Protocole de Montréal.

6. En 2010, 221 permis d'importation ont été octroyés, ce qui a permis l'importation de 0,0 tonne métrique (tm) de gaz R-12 et de 288 tm de bromure de méthyle. En date de juillet 2011, environ 186 permis d'importation avaient été délivrés autorisant l'importation de 0,0 tm de gaz R-12 et de 233 tm de bromure de méthyle.

7. En coordination avec le Ministère des finances, des modifications ont été apportées aux droits de douane aux fins de l'insertion ou de la suppression de la Note technique 38. En ce qui concerne les enregistrements et les contrôles, le Bureau technique de l'ozone a en 2010 surveillé la consommation des SAO et de ses produits de remplacement (substances pures ou mélanges) au moyen de la délivrance de permis d'importation ainsi que d'un système très strict d'enregistrement des substances réglementées par le Protocole de Montréal.

8. Depuis juillet 2011, une stratégie de destruction des SAO est en cours d'élaboration avec d'autres agences. Le Bureau technique de l'ozone a participé aux réunions périodiques du Protocole de Montréal. Des rapports portant sur la consommation de SAO ont été envoyés en 2010 et 2011 au Fonds multilatéral et au Secrétariat de l'ozone.

9. Un programme élaboré en collaboration avec la stratégie nationale costaricienne sur les changements climatiques a été lancé en 2011 pour encourager la coopération interinstitutions en vue de la réduction de la consommation des HCFC. Un plan national existe actuellement pour le contrôle du trafic illégal des SAO. Le personnel du Bureau technique de l'ozone a participé en 2010 à l'atelier de formation organisé par le PNUD.

10. Les dispositions des réglementations découlant de la loi 7223 sont appliquées. L'appui au plan de gestion des frigorigènes comprend une aide administrative pour les projets, principalement l'acheminement des demandes de paiement vers le PNUD. Un suivi a été assuré pour le plan de travail des deux projets et le PGEH a été préparé de manière satisfaisante.

11. La Journée de l'ozone célébrée à San José a permis de reconnaître les efforts accomplis par les parties prenantes des projets sur les technologies sans CFC. Deux mille cinq cents brochures ont été publiées sur la couche d'ozone et distribuées dans les écoles primaires (25 pour cent) et dans les écoles secondaires (75 pour cent). Il s'agit d'un projet pilote qui confie aux enseignants des responsabilités accrues dans ce domaine. Les informations et les questions d'actualité sont constamment actualisées sur le site web. La prévision quotidienne de l'indice UV est postée sur le site web.

Plan d'action

12. Les objectifs du plan d'action sont les suivants :

- a) Actualiser et appliquer le système d'octroi de permis d'importation pour les produits visés par le Protocole de Montréal (SAO, HCFC), y compris les appareils;
- b) Garantir l'utilisation sûre du bromure de méthyle pour les applications de quarantaine et les applications préalables à l'expédition;
- c) Mise en œuvre au Costa Rica du plan de l'élimination des HCFC conformément à son calendrier, ses objectifs et ses activités;
- d) Renforcer et mettre en application la législation nationale afin de faciliter et garantir la non-utilisation des SAO et la réduction de la consommation de HCFC;
- e) Encourager la sensibilisation du public au problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone, et les actions nécessaires pour la préservation de la nature;

13. Les résultats suivants devraient être obtenus :

- a) Engagement vis-à-vis de la conformité s'agissant du programme de réduction progressive des SAO. Le système d'autorisation s'applique à 89 substances/appareils, qui comprennent du bromure de méthyle (8 lignes tarifaires), à des appareils (42 postes tarifaires) et à des produits de remplacement des CFC et des halons (39 postes tarifaires); lancement des consignes de perquisition physique, et du système d'autorisation numérique. Le « plan pour l'élimination des HCFC au Costa Rica » contient un régime de quotas fondé sur une valeur de référence, et qui prend fin en 2030;
- b) Respecter les engagements pris par le pays avec le plan national afin de réduire l'utilisation des HCFC; mettre en route l'enregistrement numérique de l'utilisation du bromure de méthyle pour les applications de quarantaine et les applications préalables à l'expédition; enregistrer les applicateurs de bromure de méthyle autorisés, et remplir les

conditions techniques nécessaires à une utilisation rationnelle et à une incidence moindre sur l'environnement;

- c) Établir un système de quotas pour les HCFC; améliorer les capacités techniques et professionnelles dans le secteur de la climatisation et de la réfrigération, et modifier les réglementations sur les HCFC;
- d) Entreposage et élimination corrects des SAO stockées dans le pays (retirés, confisqués ou provenant d'autres sources);
- e) Retour d'information de la structure du Protocole de Montréal afin de renforcer les actions du Bureau technique de l'ozone et de s'acquitter des obligations contractées par le Costa Rica auprès des agences concernées, et communication des données au Secrétariat de l'ozone et au Fonds multilatéral;
- f) Mise en œuvre d'une collaboration avec la stratégie nationale costaricienne sur les changements climatiques en vue de réduire la consommation de HCFC;
- g) Le pays est en mesure d'empêcher le commerce illégal des SAO à travers ses frontières, contribuant ainsi à la réduction du commerce illégal des SAO dans la région;
- h) Mise en place de réglementations en vue de fournir le soutien juridique nécessaire pour l'utilisation réglementée et le contrôle du commerce illégal des SAO et l'élimination des HCFC;
- i) Prise de conscience par la population de l'importance de la préservation de l'environnement et de la couche d'ozone;
- j) Le site web à consulter pour obtenir des informations d'actualité sur l'ozone est le suivant : <http://digeca.minae.go.cr/ozono/>;
- k) Meilleure compréhension de l'importance d'une non-utilisation des HCFC pour réduire le réchauffement de la planète.

CUBA: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUD
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
Phase I :	Juin-93	172 000
Phase II :	Nov.-98	114 666
Phase III :	Juil.-01	114 666
Phase IV :	Juil.-03	149 066
Phase V :	Nov.-05	149 066
Phase VI :	Nov.-07	149 066
Phase VII :	Nov.-09 et av.-10	149 066
	Total :	997 596
Somme demandée pour le renouvellement (phase VIII) (\$US) :		149 066
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VIII (\$US) :		149 066

Sommaire du projet et profil du pays	
Coûts d'appui de l'agence (\$US) :	11 180
Coût total de la phase VIII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	160 246
Date de l'approbation du programme de pays :	1993
Date de l'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :	Présenté à la 65 ^e réunion
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997)	625, 1
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997)	0, 0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000)	2, 7
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne de 1998-2000)	0, 0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998)	50, 5
Consommation la plus récente de SAO (2010) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7 :	
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)	0, 0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)	0, 0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0, 0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane)	0, 0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	0, 0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	22, 1
Total :	22, 1
Année des données de mise en œuvre du programme de pays :	2010
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2011) (\$US) :	14 580 789
Somme décaissée (en date de décembre 2010) (\$US) :	12 413 980
SAO à éliminer (en date de juillet 2011) (tonnes PAO) :	686, 9
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :	633, 6

14. Sommaire des activités et sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	10 352 040
b) Renforcement des institutions :	997 596
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements :	3 231 153
Total :	14 580 789

Rapport périodique

15. Le projet de renforcement des institutions (RI) joue un rôle très important dans la réussite de la mise en œuvre des projets financés par le Fonds multilatéral à Cuba. La phase précédente avait principalement insisté sur la mise en œuvre de tous les projets qui réduiraient la demande de CFC, et Cuba a réussi à éliminer l'utilisation des CFC à temps. Il importe de mentionner le soutien apporté par la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC, le projet de démonstration des refroidisseurs, l'approbation du projet de démonstration de la gestion des déchets de SAO, la mise en œuvre de la reconversion de l'usine qui produit des inhalateurs à doseur. De plus, l'UNO a également réussi à mener à bien toutes les tâches normales qui lui incombent.

Plan d'action

16. Les deux prochaines années seront très importantes pour l'élimination des HCFC à Cuba. Un système de quotas sera établi dès que la consommation de référence sera connue, et il sera appliqué dès

2013. Il reste très peu de temps pour se conformer aux premières mesures de réglementation concernant les HCFC, et le soutien effectif de la mise en œuvre du PGEH est par conséquent nécessaire. Cuba doit faire face à une difficulté supplémentaire car sa consommation de HCFC entre 2005 et 2009 est bien inférieure aux niveaux historiques des CFC et des HCFC pour 2010, et le pays devra par conséquent éliminer une quantité relativement plus importante de HCFC que la plupart des autres pays.

INDONÉSIE: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUD
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
Phase I :	Juin-93	314 780
Phase II :	Nov.-97	208 650
Phase III :	Déc.-00	208 650
Phase IV :	Déc.-03	271 245
Phase V :	Nov.-05	271 245
Phase VI :	Nov.-07	271 245
Phase VII :	Nov.-09 et av.-10	271 246
	Total :	1 817 061
Somme demandée pour le renouvellement (phase VIII) (\$US) :		271 246
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VIII (\$US) :		271 246
Coûts d'appui de l'agence (\$US) :		20 343
Coût total de la phase VIII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		291 589
Date de l'approbation du programme de pays :		1994
Date de l'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997)		8 332,7
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997)		354,0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000)		0,0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne de 1998-2000)		13,3
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998)		40,7
Consommation la plus récente de SAO (2010) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7 :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		0,0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		0,0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		433,0
	Total :	433,0
Année des données de mise en œuvre du programme de pays :		2010
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2011) (\$US) :		67 926 411
Somme décaissée (en date de décembre 2010) (\$US) :		55 292 182
SAO à éliminer (en date de juillet 2011) (tonnes PAO) :		11 759,9
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		10 534,6

17. Sommaire des activités et sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	59 186 812
b) Renforcement des institutions :	1 817 061
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements :	6 922 538
Total :	67 926 411

Rapport périodique

18. L'Unité nationale d'ozone (UNO) a réussi, avec l'aide du plan VII de RI, à établir un réseau national d'autorités locales participant activement aux programmes de protection de la couche d'ozone. La province spéciale de Yogyakarta a publié un décret du gouverneur sur le programme de protection de la couche d'ozone en 2010. Ce décret du gouverneur contient des programmes de protection de la couche d'ozone à Yogyakarta pendant cinq ans et est totalement financé par l'autorité locale. On s'attend à ce que d'autres provinces suivent son exemple.

19. Certaines parties prenantes nationales essentielles ont participé activement aux programmes de protection de la couche d'ozone. Des industries, des universités et des instituts de recherche ont pris part à la formation sur la protection de la couche d'ozone en fournissant des experts.

20. Certaines associations industrielles, telles que celles de l'industrie de la réfrigération et de la climatisation, de l'industrie des mousses, et de la protection contre l'incendie, ont participé activement et avec efficacité à la préparation du PGEH et continueront à le faire pour sa mise en œuvre.

21. L'UNO est toujours un organisme compétent pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal, de par ses activités telles que renforcement des capacités nationales, application des lois et règlements concernant les SAO, formation et renforcement des capacités des parties prenantes et diverses autres activités de sensibilisation ciblées. La décentralisation de la surveillance et de la mise en œuvre des activités grâce à la participation des autorités locales à l'échelon provincial a contribué fortement à la réussite de la mise en œuvre du programme d'élimination des SAO.

Plan d'action

22. Le plan d'action pour la phase VIII du renouvellement du renforcement des institutions sera mis en œuvre en étroite collaboration avec plusieurs parties prenantes participant au processus de planification nationale. Ces parties prenantes essentielles sont notamment le Ministère de l'environnement, l'Agence nationale de planification, le Ministère de l'industrie, le Ministère du commerce et le Ministère des finances (direction générale des douanes). De plus, le projet de RI contribuera à la mise en œuvre des programmes de protection de la couche d'ozone et d'élimination des SAO par les autorités locales aux niveaux de la province et du district. Les principaux objectifs seront atteints grâce aux actions suivantes :

- a) Encourager la sensibilisation d'un point de vue général et technique, notamment en ce qui concerne l'élimination des HCFC, des institutions publiques, gouvernementales et non gouvernementales, du secteur privé et des établissements d'enseignement;
- b) Apporter un soutien à la surveillance et à la mise en œuvre des programmes de protection de la couche d'ozone par les autorités locales;
- c) Appliquer les réglementations existantes relatives à l'élimination des SAO et à la protection de la couche d'ozone;
- d) Introduire et faire appliquer un système d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC et contrôler strictement le commerce des SAO;
- e) Renforcer le réseau national de l'ozone de manière à garantir la pérennité des activités précédentes et actuelles relatives à l'élimination, ainsi qu'à assurer le respect des dispositions du Protocole de Montréal;

- f) Établir un système national de gestion de la base de données sur les SAO.

URUGUAY: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution:		PNUD
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US):		
Phase I :	Juin-93 et mai 96	202 800
Phase II :	Oct.-96	116 000
Phase III :	Juil.-98	116 000
Phase IV :	Juil.-00	116 000
Phase V :	Juil.-02	150 800
Phase VI :	Juil.-04	150 800
Phase VII :	Juil.-06	150 800
Phase VIII :	Nov.-08	150 800
	Total :	1 154 000
Somme demandée pour le renouvellement (phase IX) (\$US) :		150 800
Somme recommandée pour l'approbation de la phase IX (\$US) :		150 800
Coûts d'appui de l'agence (\$US) :		11 310
Coût total de la phase IX du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		162 110
Date de l'approbation du programme de pays :		1993
Date de l'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		Présenté à la 65 ^e réunion
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997)		199, 1
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997)		0, 0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000)		0, 4
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne de 1998-2000)		0, 0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998)		11, 2
Consommation la plus récente de SAO (2010) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7 :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		0, 0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		0, 0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		0, 0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane)		0, 0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		5, 9
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		24, 7
	Total :	30, 6
Année des données de mise en œuvre du programme de pays :		2010
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2011) (\$US) :		6 834 913
Somme décaissée (en date de décembre 2010) (\$US) :		5 728 770
SAO à éliminer (en date de juillet 2011) (tonnes PAO) :		522, 4
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		442, 3

23. Sommaire des activités et sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	3 618 140
b) Renforcement des institutions :	1 154 000
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements :	2 062 773
	Total :
	6 834 913

Rapport périodique

24. L'objet de la précédente phase était principalement de réussir à éliminer les CFC pour le 31 décembre 2009. L'Uruguay y est parvenu. L'UNO apporte son appui à la mise en œuvre des projets financés par le Fonds multilatéral, et il importe de souligner l'aide qui a été donnée à la préparation du PGEH pour l'Uruguay qui a été présenté aux fins de son examen à la 65^e réunion du Comité exécutif. Le système d'octroi de permis pour les SAO est actualisé et comprend les HCFC. Le système de quotas sera mise en place une fois que la valeur de référence aura été établie officiellement.

Plan d'action

25. Le plan d'action pour la prochaine phase du projet de renforcement des institutions portera principalement sur la mise en place du PGEH et sur l'aide apportée à l'Uruguay pour arriver à la conformité avec l'objectif de gel fixé pour 2013. Il s'agit d'une tâche très compliquée étant donné le fort taux d'augmentation de la consommation de HCFC associé à une disponibilité limitée de produits de remplacement, notamment dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Cela exigera une coordination très étroite avec les autres institutions publiques ainsi qu'avec le secteur privé. Le système de quotas pour les HCFC sera élaboré et mis en œuvre d'ici 2013.

Annexe II**OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES
RENOUVELLEMENTS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS
PROPOSÉS À LA 65^E RÉUNION****Argentine**

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport final présenté avec la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour l'Argentine et noté avec satisfaction les réalisations accomplies par l'Unité technique de l'ozone de l'Argentine durant la mise en œuvre de la sixième phase. Le Comité exécutif a pris note des efforts du gouvernement de l'Argentine pour maintenir l'élimination des CFC déjà réalisée, notamment par le suivi de la consommation de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme; des activités entreprises pour éliminer l'utilisation du bromure de méthyle dans la fumigation des sols et la consommation de CFC pour la production d'inhalateurs à doseur. Le Comité exécutif a noté aussi que l'Argentine respecte ses obligations de déclaration et de consommation aux termes du Protocole de Montréal et il espère qu'au cours des deux prochaines années l'Argentine réussira à mettre en œuvre les activités d'élimination des SAO pour respecter les mesures de réglementation de 2013 et 2015 pour les HCFC.

Costa Rica

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport final présenté avec la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour le Costa Rica et noté avec satisfaction les réalisations accomplies par l'Unité technique de l'ozone du Costa Rica durant la mise en œuvre de la huitième phase. Le Comité exécutif a noté en particulier les progrès réalisés par le Costa Rica dans la réussite de la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC, l'amorce de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC et la mise en place d'un système de permis pour contrôler l'importation et l'exportation de HCFC et d'autres SAO. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Costa Rica maintiendra et étendra les niveaux actuels des réductions de SAO pour respecter les mesures de réglementation de 2013 et 2015 pour les HCFC.

Cuba

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport final présenté avec la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour Cuba et noté avec satisfaction les réalisations accomplies par l'Unité technique de l'ozone de Cuba durant la mise en œuvre de la septième phase. Le Comité exécutif a noté en particulier les progrès réalisés par Cuba en vue de l'élimination des CFC et du bromure de méthyle ainsi que dans la mise en place d'un système de permis et de quotas pour les HCFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années Cuba poursuivra la mise en œuvre de ses activités prévues avec des progrès remarquables; maintiendra et étendra les niveaux actuels des réductions de SAO pour respecter les mesures de réglementation de 2013 et 2015 pour les HCFC.

Indonésie

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour l'Indonésie et noté avec satisfaction que l'Indonésie avait réalisé avec succès et maintenu l'élimination complète des CFC, du tétrachlorure de carbone, des halons et du bromure de méthyle. Le Comité exécutif a pris note aussi des différentes initiatives en matière de politiques et de règlements mises en œuvre par le gouvernement de l'Indonésie pour une surveillance et un contrôle efficace des SAO, notamment ses efforts de décentralisation des activités de surveillance et d'application de la loi à travers le renforcement des entités gouvernementales locales qui fut une grande réussite pour la mise en œuvre du programme d'élimination des SAO. Le Comité a noté aussi avec satisfaction la coopération étroite de l'Unité nationale de l'ozone avec les représentants de l'industrie pour l'adoption de technologies à faible potentiel de réchauffement global pour réaliser l'élimination des HCFC dans les applications de réfrigération et de climatisation. Le Comité exécutif espère que l'Indonésie parviendra à mettre en œuvre avec succès son plan de gestion de l'élimination des HCFC grâce à son partenariat solide avec les intervenants et les industries, pour maintenir et étendre sa réussite dans la réglementation des SAO afin d'atteindre les objectifs de conformité de 2013 et 2015 pour les HCFC aux termes du Protocole de Montréal.

Uruguay

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport final présenté avec la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour l'Uruguay et noté avec satisfaction les réalisations accomplies par l'Unité technique de l'ozone de l'Uruguay durant la mise en œuvre de la huitième phase. Le Comité exécutif a pris note des efforts du gouvernement de l'Uruguay pour la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC et pour maintenir l'élimination achevée des CFC. Le Comité exécutif a noté aussi que l'Uruguay possède un système de permis pour les SAO bien établi et fiable, que le pays respecte les obligations de déclaration et de consommation aux termes du Protocole de Montréal et que ses activités dans le domaine de l'ozone complètent sa lutte contre les changements climatiques. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années l'Uruguay poursuivra la mise en œuvre des activités prévues avec des progrès remarquables afin d'atteindre les objectifs initiaux de gel et de réduction de la consommation de HCFC en 2013 et 2015, respectivement.



**65th Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund
for the Implementation of the Montreal Protocol**

(13 - 17 November 2011, Bali, Indonesia)

**UNDP
AMENDMENT TO 2011 WORK PROGRAMME**

Rev. 19 October 2011

UNDP

AMENDMENT TO THE 2011 WORK PROGRAMME

I. EXECUTIVE SUMMARY

The present document constitutes the Amendment to UNDP's 2011 Work Programme and is being submitted for consideration of the ExCom at its 65th Meeting. The list of submissions for all funding requests submitted by UNDP to the 65th ExCom Meeting is tabulated in Annex 1 to this document. Project proposals such as MYA tranches, HCFC investment and demonstration projects and other individual/investment proposals, are not submitted as part of this document and are submitted separately as per normal practice. Only the following (non-investment) submissions are part of this document as per current practice and all requests are made in accordance with the provisions of the relevant decisions and guidelines of the Executive Committee. Section II provides more details about each of the categories of funding requests.

II. FUNDING REQUESTS PART OF THE WORK PROGRAMME AMENDMENT

Institutional Strengthening Extensions

Requests for funding of extensions of institutional strengthening projects included in this document for submission at the 65th ExCom Meeting are tabulated below. The documents for terminal reports and requests for extension of IS funding are being submitted separately.

Country	Type	Title	Duration (months)	Amount	Agency Fee	Total	Coop Agency
Argentina	INS	Institutional Strengthening Renewal (Phase VI)	24	311,567	23,368	334,935	N/A
Costa Rica	INS	Institutional Strengthening Renewal (Phase VIII)	24	140,513	10,538	151,051	N/A
Cuba	INS	Institutional Strengthening Renewal (Phase VIII)	24	149,066	11,180	160,246	N/A
India	INS	Institutional Strengthening (remaining balance for Phase VIII)	3	46,654	3,499	50,153	N/A
Indonesia	INS	Institutional Strengthening Renewal (Phase VIII)	24	271,246	20,343	291,589	N/A
Uruguay	INS	Institutional Strengthening Renewal (Phase IX)	24	150,800	11,310	162,110	N/A
Total (6 requests)				1,069,846	80,238	1,150,084	N/A

Preparation funding requests

UNDP is not submitting any requests for preparation funding to 65th ExCom meeting.

III. SUMMARY OF FUNDING REQUESTS (WORK PROGRAMME AMENDMENT)

The table below summarizes the funding requests for non-investment activities and proposals, as part of the Amendment to UNDP's Work Programme for 2011, submitted to the 65th ExCom Meeting:

Country	Type	Title	Duration (months)	Amount	Agency Fee	Total	Coop Agency
Argentina	INS	Institutional Strengthening Renewal (Phase VI)	24	311,567	23,368	334,935	N/A
Costa Rica	INS	Institutional Strengthening Renewal (Phase VIII)	24	140,513	10,538	151,051	N/A
Cuba	INS	Institutional Strengthening Renewal (Phase VIII)	24	149,066	11,180	160,246	N/A
India	INS	Institutional Strengthening (remaining balance for Phase VIII)	3	46,654	3,499	50,153	N/A
Indonesia	INS	Institutional Strengthening Renewal (Phase VIII)	24	271,246	20,343	291,589	N/A
Uruguay	INS	Institutional Strengthening Renewal (Phase IX)	24	150,800	11,310	162,110	N/A
Total (6 requests)				1,069,846	80,238	1,150,084	N/A

ANNEX 1
List of all UNDP submissions for funding to the 65th ExCom Meeting

No	Country	Type	Description	Total Funding Request (US\$)			Funding Request for the 65 th ExCom (US\$)		
				Amount	Agency Fee	Total	Amount	Agency Fee	Total
1	Angola	PHA	HPMP	198,000	17,820	215,820	198,000	17,820	215,820
2	Argentina	INS	IS Renewal (Phase VI)	311,567	23,368	334,935	311,567	23,368	334,935
3	Bangladesh	PHA	HPMP	55,000	4,125	59,125	49,500	3,713	53,213
4	China	INV	Solvents Sector Plan	5,000,000	375,000	5,375,000	2,500,000	187,500	2,687,500
6	Costa Rica	INS	IS Renewal (Phase VIII)	140,513	10,538	151,051	140,513	10,538	151,051
7	Cuba	INS	IS Renewal (Phase VIII)	149,066	11,180	160,246	149,066	11,180	160,246
8	Cuba	PHA	HCFC INV project in Ref Manuf	2,147,533	161,065	2,308,598	1,915,533	143,665	2,059,198
9	Cuba	PHA	HCFC-INV: FOA sector						
10	Cuba	PHA	HPMP						
11	Dominican Republic	PHA	HPMP	1,534,600	115,095	1,649,695	700,000	52,500	752,500
12	Egypt	FOA	FOA Umbrella Follow-up to pilot	4,960,050	372,003	5,332,053	4,960,050	372,003	5,332,053
13	El Salvador	FOA	HCFC-INV: FOA sector	699,277	52,446	751,723	530,349	39,776	570,125
14	El Salvador	PHA	HPMP						
15	Fiji	PHA	HPMP	199,500	17,955	217,455	119,700	10,773	130,473
16	India	INS	IS (remaining balance for Phase VIII)	46,654	3,499	50,153	46,654	3,499	50,153
17	Indonesia	INS	IS Renewal (Phase VIII)	271,246	20,343	291,589	271,246	20,343	291,599
18	Malaysia	PHA	HPMP	10,552,240	791,418	11,343,658	5,500,000	412,500	5,912,500
19	Malaysia	PHA	Air Conditioning Sector Plan						
20	Malaysia	PHA	Foams Sector Plan						
21	Malaysia	PHA	Refrigeration Sector						
22	Panama	PHA	HPMP	957,224	71,792	1,029,016	276,117	20,709	296,826
23	Uruguay	INS	IS Renewal (Phase IX)	150,800	11,310	162,110	150,800	11,310	162,110
24	Uruguay	PHA	HPMP	380,004	28,500	408,504	380,004	28,500	408,504
Total: (24 Requests)				27,753,274	2,087,457	29,840,731	18,199,099	1,369,697	19,568,796

Notes:

1. All amounts in US dollars
2. Special reports due (balances, status reports, etc.) not included in this list and submitted separately.